



GroupeSOS



ESPACE DE RENCONTRE
PARENTS - ENFANTS

- du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
- le samedi de 10h à 12h et de 13h à 16h
- le dimanche de 16h à 18h (retours de WE uniquement).

NOUS CONTACTER

Tél. 06 39 67 01 56

espace-rencontre@mlezi-maore.com

4 rue du collège, Doujani
97600 - Mamoudzou

SIEGE DE L'ASSOCIATION
6 Rue du Jardin Fleuri
Cavani 97600 Mamoudzou
MAYOTTE

Tél : 02 69 61 64 00

secretariat@mlezi-maore.com
www.mlezi-maore.com
f mlezimaore
mlezimaore976



Direction Régionale aux Droits
des Femmes et à l'Égalité entre
les femmes et les hommes (DRDFE)



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



Mlezi Maore est une association du GROUPE SOS



GroupeSOS

ESPACE DE RENCONTRE PARENTS - ENFANTS

OUPARANA OUVOIMOJA

Conformément à l'article D. 216-1 du code de l'action sociale et des familles, « l'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers ».

L'espace de rencontre est un lieu sécurisant pour les familles, où des professionnels qualifiés assurent la qualité de l'accueil, des enfants, des parents et des tiers et garantissent la sécurité physique et psychique de chacun.

WALEZI NA OUWANA

NOS MISSIONS

- Maintenir ou rétablir le lien entre l'enfant et le parent
- Créer les conditions propices à une relation parent/enfant apaisée
- Faire évoluer les relations afin qu'elles puissent continuer en dehors de l'espace rencontre, grâce à un accompagnement spécialisé

rencontres

parentalité

famille

partage

écoute

échanges

NOTRE PUBLIC

Il s'adresse donc à toutes les personnes vivant des situations où l'exercice du droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel. Parent, grands-parents, jeunes enfants, familles recomposées qui rencontrent des conflits familiaux.

Le passage par un espace de rencontre peut être organisé à la suite de la décision :

- Juges des enfants, Juges aux affaires familiales
- directement sollicité par les familles
- nos partenaires, Conseil départemental, l'Aide Sociale à l'enfance (les visites médiatisées)

COMMENT ÇA SE PASSE ?

ENTRETIEN INDIVIDUEL

avec chacun des parents et l'(es) enfant(s)

- C'est un moment privilégié au cours duquel chacun peut s'exprimer sur la situation, poser des questions et faire part de ses inquiétudes.
- Les personnes se familiarisent avec le lieu et son fonctionnement.
- C'est un temps où la durée et la fréquence des rencontres vont être fixées :
 - soit de façon adaptée et négociée en cas de démarche volontaire des parents.
 - soit conformément à la décision du juge.

LES RENCONTRES

Les rencontres ont un caractère temporaire, transitoire. Elles s'inscrivent dans un travail d'accompagnement afin que les relations entre l'enfant et le parent non hébergeant évoluent vers des rencontres sans intermédiaires.

IMPORTANT !

L'Espace Rencontre ne se substitue pas aux parents dans l'exercice de leur autorité parentale. Lorsqu'ils sont dans l'Espace Rencontre, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

